

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

*Vous avez dit
liberté d'expression ?*

Julian Assange et la Suisse, une longue histoire

Eric Bertinat - Depuis quelque temps, j'étais en contact avec les défenseurs de Julian Assange lorsque qu'en janvier 2019, alors conseiller municipal de la Ville de Genève, j'ai entendu l'appel de sa mère suppliant la Communauté internationale de faire quelque chose pour son fils. Que faire? J'ai déposé une [motion](#), un simple outil dans l'arsenal d'un délibératif communal. Pourquoi cette démarche? Parce que le Conseil fédéral, avec le courage que nous lui connaissons, a rejeté toute entrée en matière pour lui accorder l'asile, il ne restait plus que guère de possibilités que de manifester notre soutien à M. Assange d'une manière ou d'une autre.

C'est par lui que nous avons découvert le monde du TISA (l'Accord sur le commerce des services) et tout ce qu'il nous promet de privatisation des services publics. L'enjeu est monstrueux. Les mots manquent pour dire à quel point l'Accord TISA va transformer la vie de tous les habitants de notre planète et ce dans les moindres détails du quotidien.

Julian Assange est l'une des rares personnes à avoir les moyens et la volonté de contrer ce nouveau modèle de société mondialiste qui se met en place. La Révolution technotronique - résultat de la contraction de technologie avec électronique - par laquelle toute l'organisation sociétale mute - ne peut être saisie que par un virtuose des systèmes de la technologie de l'information et de la communication. Grâce à son réseau *Wikileaks*, Julian Assange fait trembler tout ce que la planète compte comme dirigeants qu'ils soient aussi bien de droite que de gauche, qu'ils soient des politiciens ou des big boss d'entreprises mondiales, des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et autres NATU (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber).

Sa libération intrigue sauf peut-être à se placer dans le cadre de l'élection présidentielle américaine. Reste que son pseudo aveu de culpabilité ne nous rassure en rien sur sa future liberté d'expression. —

Guy Mettan, journaliste indépendant - *Assange est enfin libre ! Après quatorze ans de harcèlement judiciaire scandaleux et cinq ans de réclusion dans une cellule de haute sécurité pendant 23 heures sur 24, on ne peut que s'en réjouir. Même si cette joie laisse un petit goût amer, dans la mesure où cette libération n'a pu être obtenue qu'en plaçant coupable pour diffusion d'informations touchant à la défense nationale des Etats-Unis.*

On se consolera en se disant que cette triste histoire aura montré l'abjecte soumission de la justice britannique à l'allié américain et que son issue aura permis d'éviter un éventuel jugement de la Cour Suprême américaine qui aurait pu limiter la portée du Premier Amendement sur la liberté de la presse. Les quatorze années qu'aura duré son enfermement, d'abord à l'ambassade d'Equateur puis à la prison de Belmarsh, auront aussi mis en lumière la profonde ambivalence, et parfois la trahison des médias à l'égard de celui qui a été perçu à juste titre et par beaucoup comme le héraut – et le héros – de la liberté d'expression.

Il faut se souvenir que dans les années 2010-2011, Assange a été une star, adulée par les médias du monde entier pour avoir révélé les exactions de l'armée américaine en Irak. Puis quand le vent a tourné et qu'il a dû se réfugier à l'ambassade d'Equateur en juin 2012 pour échapper aux fausses accusations montées contre lui par les services américains et la police suédoise – il était accusé de délit sexuel par deux prostituées qui se sont ensuite rétractées – et se soustraire à la menace d'extradition

vers ce pays, et de là vers les Etats-Unis, les médias et les journalistes qui avaient publié ses révélations se sont alors retournés contre lui. A commencer par le Guardian qui avait été au cœur des Wikileaks et dont le rédacteur en chef, Alan Rusbridger, fut invité à quitter ses fonctions en 2015 après avoir aggravé son cas en publiant les documents d'Edward Snowden en 2013.

En 2016, après les révélations de Wikileaks sur la corruption du Parti Démocrate et le rôle trouble joué par Hillary Clinton alors en lice pour les présidentielles, la campagne contre Assange est devenue hystérique. On l'a notamment associé au Russiagate et aux accusations de collusion avec la Russie lancées contre Trump après l'échec d'Hillary Clinton, accusations qui furent par la suite démenties par les deux procureurs spéciaux nommés pour rétablir la vérité des faits.

Pendant près de dix ans, Assange fut lâché par la plupart des médias occidentaux, qui s'épanchèrent sur ses prétendus ébats sexuels et l'accusèrent de ne pas être un journaliste mais un dangereux narcissique qui avait "révélé ses sources" (alors que la tâche de les ca-

viarder incombait aux médias, Assange étant lui-même une source), reprenant sans vergogne la bonne vieille stratégie des services de renseignement qui consiste à salir le message quand on ne peut contester son message. Aujourd'hui encore, certains journalistes peu scrupuleux continuent à stigmatiser la soi-disant "dérive" d'Assange pour justifier leurs propres manquements.

Grâce au travail inlassable de sa femme Stella, de son père John Shipton et de son équipe d'avocats, et au soutien d'un réseau mondial de journalistes et de personnalités offusquées par ces revirements et l'odieux traitement qu'on lui faisait subir, la pression en faveur de sa libération reprit heureusement de l'élan après 2020. Des députés australiens puis le nouveau Premier ministre Albanese protestèrent tandis que les manifestations et autres démarches parallèles s'intensifièrent jusqu'au résultat actuel.

Cela étant dit, il faut rappeler que la Suisse, et Genève en particulier, ont joué un rôle important tout au long de l'affaire. D'innombrables démarches et lettres, notamment pour réclamer la grâce présidentielle d'Obama et de Trump, furent entreprises. Le 4 novembre 2010, sortant de sa semi-clandestinité, Assange a donné sa première conférence de presse internationale au Club suisse de la presse. Un mois plus tard,

le 6 décembre, Postfinance fermait le compte de "Assange Julian Paul" à Genève, compte qui recueillait les dons versés à Wikileaks, au prétexte que son détenteur ne résidait pas en Suisse. Par la suite, l'équipe de Wikileaks pilotée par Kristinn Hrafnsson, et celle de ses avocats, d'abord conduite par l'ancien juge espagnol Baltazar Garzon puis par sa femme Stella, donneront une dizaine de conférences de presse et d'interventions à l'adresse du Conseil des Droits de l'Homme, avec l'aide discrète de Haiyun-Ray Antileo de la Fondation Courage. J'ai moi-même eu le plaisir de le retrouver dans son exil équatorien à Londres en 2015 avec Darius Rochebin pour un entretien diffusé par la RTS et l'Hebdo. En 2021, un appel de Genève en faveur de sa libération a été lancé aux Bains des Pâquis.

Enfin, il faut mentionner les dénonciations courageuses de Nils Melzer, l'éminent juriste suisse qui était à l'époque rapporteur spécial des Nations-Unies sur la torture. Nils Melzer a raconté les dessous de l'affaire dans un livre édifiant ("L'Affaire Assange. Histoire d'une persécution politique", Editions Critiques 2022), avant d'entrer au CICR comme responsable du droit international.

Il est juste qu'au moment où Assange a recouvré sa liberté, ces actions, positives et négatives, soient rappelées.

La Fraternité Saint-Pie X interdite de procession à Genève

Près de 18 mois après le dépôt du recours contre l'interdiction de la procession de la Fête Dieu à Genève, le Tribunal Fédéral publie un arrêt daté du 4 juin 2024, confirmant cette interdiction pour la Fraternité Saint-Pie X située à l'Oratoire Saint-Joseph de Carouge.

Abbé Jean de Loye (prieur FSSPX à Genève) - En 2022, le canton de Genève a refusé toutes les manifestations religieuses : les processions de la Fête-Dieu de la paroisse Sainte-Claire, celle de l'Oratoire Saint-Joseph et les baptêmes dans le lac de l'église évangélique de Coligny. C'est une interdiction de principe. Le service juridique du Département de la sécurité a révélé ses motivations dans sa justification auprès de la cour de justice cantonale : la procession est indignement qualifiée de «démonstration agressive», «violence symbolique» et «psychologique» à l'égard des «athées, de la communauté LGBT, ...». Le département a parlé également de la «nécessité d'un contrôle sérieux sur les valeurs défendues par les organisations religieuses». C'est une charge antireligieuse. La religion est à priori suspecte. Chaque année depuis 1993, l'Oratoire Saint-Joseph était

autorisé à célébrer la Fête-Dieu par une procession. C'est un moment important de la vie chrétienne avec Noël et Pâques. Les processions expriment et partagent la foi en la présence de Jésus dans l'Eucharistie. Elles rassemblaient entre 200 et 400 personnes, en particulier des familles avec des enfants dans une atmosphère paisible et digne. Il n'y a jamais eu aucun incident. Pas de décibels excessifs, pas de saleté, pas de gêne pour les commerces ni pour la circulation. C'était une «christian pride».

Faisant largement référence à son arrêt du 23 mars 2024 sur les baptêmes dans le lac, le Tribunal Fédéral valide un «deux poids, deux mesures» et se contente d'arguments fragiles et discutables. Il invoque «la conception genevoise des rapports entre l'Eglise et l'Etat» sans plus de précisions et se satisfait d'une «interprétation pas in-



soutenable» sur le problème de la base légale. D'autre part, il n'aborde jamais la difficulté que pose la déclaration d'engagement prévue par le règlement d'application comme préalable à l'enregistrement et donc à la possibilité de procession. Pourtant, celle-ci est formulée d'une manière telle que la liberté de faire état des positions de l'Eglise catholique sur des sujets comme l'avortement ou les actes homosexuels paraît compromise. Faudra-t-il censurer la Bible ? Par ailleurs, l'affirmation de la primauté de l'ordre juridique suisse, sans précision ni nuance, évacue par principe la possibilité d'une désobéissance civile motivée religieusement laquelle fut pourtant en d'autres temps l'unique rempart aux barbaries de toutes sortes.

Désormais, l'expression de la foi dans l'espace public est possible seulement pour ceux qui ont signé cette déclaration d'engagement.

Quoi qu'il en soit des doutes sur cette déclaration d'engagement, l'Oratoire Saint-Joseph n'acceptera pas d'être enregistré à Genève autrement que comme catholique romain. Sa situation particulière relève en effet d'une problématique interne à l'Eglise catholique romaine.

La nouvelle loi sur la laïcité de 2019 et son règlement

d'application en 2020 ont bousculé une situation jusqu'ici paisible. Initialement présentée comme réglant des aspects de pure administration, les conditions restrictives pour les manifestations religieuses n'étaient pas connues quand la population a approuvé la loi. La sincérité du scrutin est donc en question. La campagne des élections cantonales de 2023 a d'ailleurs permis de constater dans les débats un consensus contre l'interdiction des manifestations religieuses (1). Il faut changer la loi. L'enregistrement auprès de l'Etat ne doit pas conditionner l'exercice d'une liberté religieuse mais s'en tenir à des aspects administratifs.

Le Tribunal fédéral a choisi de distordre la liberté religieuse dans le moule de la laïcité à la genevoise plutôt que de ramener la laïcité à la genevoise au respect de la liberté religieuse qu'il prétend professer. Quoique consterné l'Oratoire Saint-Joseph prend acte de cette décision et ne fera pas recours à la cour européenne des droits de l'homme. —

(1) <https://www.rts.ch/play/tv/elections-cantonales/video/tables-elections-genevoises-du-09-03-2023?urn=urn:rts:video:13848587> (voir minute 32)

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile, [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire :

Perspective catholique

1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

www.perspectivecatholique.ch